

Comité d'Experts Spécialisé Eaux - CES EAUX 2024-2028

Procès-verbal de la réunion du 4 novembre 2025

Considérant le décret n° 2012-745 du 9 mai 2012 relatif à la déclaration publique d'intérêts et à la transparence en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, ce procès-verbal retranscrit de manière synthétique les débats d'un collectif d'experts qui conduisent à l'adoption de conclusions. Ces conclusions fondent un avis de l'Anses sur une question de santé publique et de sécurité sanitaire, préalablement à une décision administrative.

Les avis de l'Anses sont publiés sur son site internet (www.anses.fr).

Étaient présents le 4 novembre 2025 – Après-midi :

Membres du comité d'experts spécialisé

Monsieur Gilles BORNERT (président de séance), Monsieur Jean-Luc BOUDENNE, Monsieur Nicolas CIMETIERE, Monsieur Jean-François COMMAILLE, Monsieur Frédéric FEDER, Monsieur Johnny GASPERI, Monsieur Jean-Yves GAUBERT, Monsieur Julio GONÇALVÈS, Monsieur Jean-Louis GONZALEZ, Monsieur Jean-François HUMBERT, Monsieur Frédéric JORAND, Monsieur Jérôme LABANOWSKI, Monsieur Jérôme LABILLE, Madame Sophie LARDY-FONTAN, Monsieur Rodolphe LEMÉE, Madame Julie MENDRET, Monsieur Laurent MOULIN, Monsieur Damien MOULY, Madame Fabienne PETIT, Madame Catherine QUIBLIER, Madame Pauline ROUSSEAU-GUEUTIN, Madame Marie-Pierre SAUVANT-ROCHAT, Madame Anne TOGOLA, Madame Mylène Trottier, Monsieur Sébastien WURTZER

Coordination scientifique de l'Anses

Unité d'évaluation des risques liés à l'eau.

Étaient absents ou excusés :

Madame Sabine DENOOZ, Monsieur Christophe DAGOT, Monsieur Matthieu FOURNIER, Monsieur Stéphane GARNAUD-CORBEL, Madame Françoise LUCAS

Présidence

Monsieur Gilles BORNERT assure la présidence de la séance pour la journée.

1. ORDRE DU JOUR

L'expertise ayant fait l'objet d'une finalisation et d'une adoption des conclusions est la suivante :

- « Avis relatif à la détermination d'une valeur guide sanitaire pour les eaux destinées à la consommation humaine (VGS EDCH) pour le 1,4-dioxane » (saisine 2022-SA-0218).

2. GESTION DES RISQUES DE CONFLIT D'INTERETS

Le résultat de l'analyse des liens d'intérêts déclarés dans les DPI¹ et de l'ensemble des points à l'ordre du jour n'a pas mis en évidence de risque de conflit d'intérêts. En complément de cette analyse, le président demande aux membres du CES s'ils ont des liens voire des conflits d'intérêts qui n'auraient pas été déclarés ou détectés. Les experts n'ont rien à ajouter concernant les points à l'ordre du jour de cette réunion.

3. SYNTHESE DES DEBATS, DETAIL ET EXPLICATION DES VOTES, Y COMPRIS LES POSITIONS DIVERGENTES

Le président vérifie que le quorum est atteint avec 25 experts sur 30 ne présentant pas de risque de conflit d'intérêts.

L'Anses a été saisie par la direction générale de la santé (DGS), le 17 novembre 2022, pour la réalisation de l'expertise suivante : « Détermination d'une valeur guide sanitaire pour les eaux destinées à la consommation humaine (VGS EDCH) pour le 1,4-dioxane ».

Cette demande fait suite aux résultats d'une campagne nationale exploratoire menée en 2020 par le laboratoire d'hydrologie de Nancy (LHN) dans les eaux brutes et traitées, destinée à caractériser des pesticides et métabolites de pesticides, le 1,4-dioxane et 50 résidus d'explosifs. La présence de 1,4-dioxane à des concentrations supérieures ou égales à la limite de quantification ($0,15 \mu\text{g.L}^{-1}$) a été mise en évidence dans 8 % des échantillons analysés. À ce jour, le 1,4-dioxane ne fait pas partie des paramètres faisant l'objet de prescriptions spécifiques dans la réglementation nationale pour les EDCH et ne figure pas parmi les paramètres listés dans l'annexe I de l'arrêté modifié du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des EDCH². Par conséquent, il n'est généralement pas recherché dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux mis en œuvre par les Agences régionales de santé (ARS), à moins que l'ARS n'ait renforcé le contrôle sanitaire au titre de l'article R.1321-17 du code de la santé publique³.

L'expertise a été confiée au groupe de travail « Évaluation des risques sanitaires associés aux paramètres chimiques des eaux destinées à la consommation humaine » (GT ERS EDCH), rattaché au CES « Eaux ». L'expertise du GT pour l'élaboration de la VGS EDCH a été réalisée selon la démarche harmonisée élaborée par l'Anses et détaillée dans son rapport méthodologique « Guide d'élaboration et de choix de valeurs de référence » (Anses 2025)⁴.

L'avis, qui se fonde sur les conclusions des experts du GT ERS EDCH et du CES « Eaux », propose une valeur guide sanitaire dans les EDCH pour le 1,4-dioxane, accompagnée de recommandations relatives au suivi, à l'analyse et à l'élimination du 1,4-dioxane dans les eaux brutes et les EDCH ainsi qu'aux effets sur la santé du 1,4-dioxane lors d'une exposition par voie orale.

Les travaux d'expertise du GT ont été soumis régulièrement, tant sur les aspects méthodologiques que scientifiques, au CES « Eaux » entre le 07 mai 2024 et le 04 novembre 2025. L'avis produit par le GT tient compte des observations et éléments complémentaires transmis par les membres du CES « Eaux ».

¹ DPI : Déclaration Publique d'Intérêts.

² <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000465574>.

³ https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000022049906.

⁴ Anses 2025 « Guide d'élaboration et de choix de valeurs de référence. » Saisine n°2020-SA-0019.

Les échanges en séance ont principalement porté sur :

- La diversité des valeurs toxicologiques de références (VTR) collectées selon le choix d'une approche à seuil ou sans seuil par l'organisme et selon la méthodologie de construction des VTR pour chaque organisme ;
- La clarification et la formulation des éléments d'évaluation relatifs aux données de génotoxicité du 1,4-dioxane ;
- La description des données d'occurrence nationales du 1,4-dioxane dans les EDCH et dans les eaux environnementales de surface ou souterraines ;
- Les limites de l'exploitation des données des bases SISE-Eaux, ADES et Naïades, en particulier celles liées aux méthodes d'analyse et celles liées à la répartition spatiale des différents prélèvements ;
- les recommandations relatives au suivi, à l'analyse et à l'élimination du 1,4-dioxane dans les ressources en eau et les EDCH.

Le président propose une étape formelle de validation avec délibération et vote. Il rappelle que chaque expert donne son avis et peut exprimer une position divergente.

Les 25 experts sur 30 présents au moment de la délibération adoptent les conclusions de l'expertise relative à la détermination d'une valeur guide sanitaire dans les eaux destinées à la consommation humaine (VGS EDCH) pour le 1,4-dioxane.

M. Gilles BORNERT
Président du CES EAUX 2024-2028